

**COMMUNE**  
**DU**  
**BOUCHET-MONT-CHARVIN**

74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN  
Tél 04 50 27 50 77  
Fax 04 50 27 54 10

e-mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

Le Maire du BOUCHET-MONT-CHARVIN,

Vu le code de la Route et notamment son article R 411-8 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 141-2 ;

Vu la demande en date du 31 janvier 2023 effectuée par la SARL BEBER TP concernant des travaux à réaliser sur le réseau d'eau potable alimentant le « Relais du Charvin », travaux qui se dérouleront du mercredi 1<sup>er</sup> février au vendredi 3 février 2023 inclus ;

Considérant qu'il y a lieu dans le cadre de ces travaux de réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules appelés à emprunter la Montée du Cimetière de manière à assurer la sécurité des personnes réalisant ces travaux et celle des usagers appelés à emprunter cette voie communale ;

**ARRETE:**

Article 1 : La circulation sera interdite sur la voie communale dénommée Montée du Cimetière du 1<sup>er</sup> au 3 février 2023 inclus ;

Article 2 : Le stationnement sera interdit à tous types de véhicules sur cette portion de voie communale aux dates précisées à l'article 1 ;

Article 3 : L'entreprise BEBER TP se chargera de la communication auprès des administrés concernés ;

Article 4 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage et copie sera faite à :

- Monsieur le Major, Commandant de la brigade territoriale autonome de Thônes ;
- Le Service Départemental d'incendie et de Secours ;
- L'entreprise SARL BEBER TP, en la personne de Monsieur Christophe Bernard-Bernardet.

Fait au Bouchet-Mont-Charvin,  
Le 31 janvier 2023,  
Le Maire,  
Franck PACCARD.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :  
- de sa publication le 31/01/2023.

Le Maire  
Franck PACCARD

